



Pégase 3



EVOLUTION DU FORFAIT SOCIAL



SUR L'EPARGNE SALARIALE



Création le 13/03/2019



Sommaire

1 LE CONTEXTE LEGAL	4
1.1 Contexte	4
1.2 Pour rappel (< 2019).....	4
1.3 évolution 1 ^{er} janvier 2019.....	4
2 PARAMETRAGE DES RUBRIQUES.....	5
2.1 Création du ctp 578	5
2.2 Création de la nouvelle rubrique d'abondement.....	6
2.3 Création de la nouvelle rubrique de forfait social.....	9
3 MISE EN PLACE DANS PEGASE	12
3.1 Mise a jour des paramètres nationaux.....	12
3.2 mise a jour des constantes	13
3.3 mise en place d'un menu deroulant en societe	14
3.4 Evolution du parametragre des rubriques.....	14
4 EXEMPLE.....	16
4.1 Societe soumise au forfait social	17
4.2 Societe non soumises a l'interessement.....	18
4.3 Societe non soumise au forfait social.....	19



Suivi de la notice

Mars 2019	Création de la notice	



1 LE CONTEXTE LEGAL

1.1 CONTEXTE

Le forfait social est une contribution patronale due, en principe, sur les rémunérations ou gains versés répondant aux deux conditions suivantes (sauf exceptions) :

- Exclusion de l'assiette des cotisations de la Sécurité Sociale
- Assujettissement à la CSG-CRDS.

Le taux du forfait social n'a cessé d'évoluer depuis sa création pour atteindre 20%, 16% et 8% selon les sommes concernées.

En vue de développer le recours à l'intéressement et à la participation dans les entreprises de moins de 250 salariés, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, fait apparaître des évolutions sur les sommes versées ou abondées au titre de certains dispositifs d'épargne salariale.

1.2 POUR RAPPEL (< 2019)

Nous avions précédemment pour l'épargne salariale un taux « normal » et deux taux liés à des exceptions :

- taux à 20 % : sur l'intéressement la participation et l'abondement (hors exceptions)
- taux à 8 % : sur l'intéressement et participation dans les entreprises de **moins de 50 salariés** (sous certaines conditions)
- taux à 16 % : pour les abondements sur les **PERCO avec gestion pilotée**.

1.3 EVOLUTION 1^{ER} JANVIER 2019

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS pour 2019 du 22décembre 2018, JO du 23) a apporté les modifications suivantes aux taux du forfait social sur épargne salariale :

- Les entreprises de **moins de 50 salariés** seront exonérées de forfait social sur **l'intéressement, la participation et les abondements** à un plan d'épargne (PEE, PEI et PERCO)
- Les entreprises de **moins de 250 salariés** seront exonérées de forfait social sur **l'intéressement**
- Pour les entreprises de **plus de 50 salariés**, le forfait social passera de 20% à **10% sur l'abondement à un versement sur des fonds d'actionnariat** contenu dans un PEE.



Récapitulatif de l'évolution et du paramétrage à mettre en place :

EFFECTIF	EVOLUTION AU 01/01/2019	RUBRIQUE A CREER
< 50	Exonération du forfait social sur intéressement, participation et abondement	NON Paramétrage société nécessaire Mise à jour paramétrage des rubriques
> 50	Le forfait social passe de 20 à 10 % sur abondement FAS dans PEE	OUI (2 rubriques + 1 CTP) 852770 - Abondement / PEE "fonds d'actionnariat salarié" 859860 - Forfait social 10% épargne salariale CTP 578 - Forfait social Taux 10%
50 < 250	Exonération du forfait social sur intéressement	NON Paramétrage société nécessaire Mise à jour paramétrage des rubriques

2 PARAMETRAGE DES RUBRIQUES

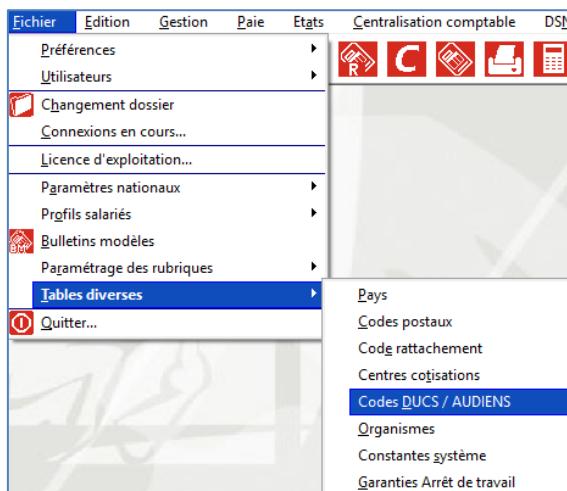
Le nouveau taux du forfait social à **10% sur l'abondement à un versement sur des fonds d'actionnariat** contenu dans un PEE, pour les entreprises de **plus de 50 salariés**, nécessite la création de nouvelles rubriques et d'un nouveau code CTP :

- 852770 : *Abondement / PEE "fonds d'actionnariat salarié"*
- 859860 : *Forfait social 10% épargne salariale*
- CTP 578 : *Forfait social Taux 10%.*

2.1 CREATION DU CTP 578

Création du code CTP 578 – *FORFAIT SOCIAL TAUX 10%*.

Menu : Fichier / Tables diverses / Codes DUCS/AUDIENS





Création d'un code DUCS URSSAF

Code : 578
Libellé : FORFAIT SOCIAL TAUX 10%
Format : E Région : France (hors Alsace-Moselle)
Catégorie : FNAL
Date d'effet : 01/01/2019 [15]

Terminer Annuler

- Un second code CTP est nécessaire pour modifier la région.

Codes DUCS URSSAF [578] - FORFAIT SOCIAL TAUX 10%

URSSAF Pôle Emploi Retraite Audiens MSA
Code DUCS obsolète
Libellé : FORFAIT SOCIAL TAUX 10%
Format : E Région : Alsace-Moselle
Catégorie : FNAL
Date d'effet : 01/01/2019 [15]

Créer Effacer Valider Quitter Aide

2.2 CREATION DE LA NOUVELLE RUBRIQUE D'ABONDEMENT

Création de la rubrique 852770 - *Abondement / PEE "fonds d'actionnariat salarié"*

Assistant de création

Création d'une rubrique [référence]

Code rubrique : 852770
Formule : INFO Rubrique d'information
Libellé : Abondement / PEE "fonds d'actionnariat salarié"
Début de validité : 01/01/2019 [15]

Terminer Annuler



Rubriques [852770] - Abondement / PEE "fonds d'actionnariat salarié"

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

852770 Abondement / PEE "fonds d'actionnariat salarié"

Formule : Rubrique d'information [INFO]

Valeur	Intervalle	Arrondi	
Base			<input type="checkbox"/> Autoriser la saisie % <input checked="" type="checkbox"/> Imprimer sur le bulletin
Taux salarial			<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Montant salarial			<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Taux patronal			<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Montant patronal			<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Quantité			

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

Rubriques [852770] - Abondement / PEE "fonds d'actionnariat salarié"

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte : Non pris en compte
Pris en compte dans le calcul de la CSG : CSG autre
Abattement CSG : Sans abattement
Montant pris en compte : Patronal uniquement

Famille	Agrégat	Taux Salarial	Taux Patronal

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

Rubriques [852770] - Abondement / PEE "fonds d'actionnariat salarié"

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

DADS-U DSN Planning Divers

Général Général (suite) Divers Divers (suite)

Rubrique de complément équivalent temps plein ? Rubrique de régularisation ? Non
Cotisation sur sommes isolées
Base spécifique exonération de cotisations URSSAF
Valoriser les bases soumises à exo avec les bases S.S.
Code épargne salariale : 31 : Plan d'épargne d'entreprise (PEE) (Nouvelle norme N4DS)
Abondement à un PERCO
Code avantage particulier
Code autres sommes exonérées
-> Montant à récupérer : Montant salarial
Code rémunération exo (lois TEPA)

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.



Rubriques [852770] - Abondement / PEE"fonds d'actionnariat salarié"

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

DADS-U DSN Planning Divers Identité
Général Données nominatives Calcul
Autre élément de revenu brut - Type (54.001) 14-Abondement au plan d'épargne entreprise (PEE)
Autre élément de revenu brut - Montant déclaré (54.002) Montant patronal
Code de base assujettie (78.001) Cumuls
Ne pas cumuler les bases des rubriques pour ce code pour un même bulletin Plafonds
Type de composant de base assujettie (79.001) Périodicité
Code de cotisation individuelle (81.001) 901-Cotisation épargne retraite Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

- Une liaison est à effectuer en fonction de votre paramétrage notamment pour la CSG-CRDS.

Rubriques [852770] - Abondement / PEE"fonds d'actionnariat salarié"

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

DADS-U DSN Planning Divers Identité
Divers Calcul
Zone de saisie principale Cumuls
Mode d'insertion par défaut Variable Plafonds
Unité Périodicité
Rubrique liée ? Options
Importation d'éléments de paie Ducs
Code interface de la rubrique 852770 Analytique
Colonne récupérant les imports Montant Patronal Comptabilité
Sécurité Commentaire
Niveau d'accès à la rubrique 1 Restrictions perso.
Affichage dans le justificatif du calcul
Liaison à effectuer avec :
- 859860 - Forfait social 10% épargne salariale
- CSG-CRDS /abondement
- neutralisation CSG-CRDS / abondement

Rubriques [852770] - Abondement / PEE"fonds d'actionnariat salarié"

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

DADS-U DSN Planning Divers Identité
Divers Calcul
Zone de saisie principale Cumuls
Mode d'insertion par défaut Variable Plafonds
Unité Périodicité
Rubrique liée ? 859860 Options
Importation d'éléments de paie Ducs
Code interface de la rubrique 852770 Analytique
Colonne récupérant les imports Montant Patronal Comptabilité
Sécurité Commentaire
Niveau d'accès à la rubrique 1 Restrictions perso.
Affichage dans le justificatif du calcul



2.3 CREATION DE LA NOUVELLE RUBRIQUE DE FORFAIT SOCIAL

Création de la rubrique 859860 - *Forfait social 10% épargne salariale*.

Si nécessaire, Il faudra créer sur le même modèle les rubriques spécifiques pour la CCVRP et la MSA :

- 859870 : *Forfait social MSA 10% épargne salariale*
- 859880 : *CCVRP Forfait social 10% épargne salariale*.

Assistant de création

Création d'une rubrique [référence]

	Code rubrique : <input type="text" value="859860"/>
	Formule : <input type="text" value="COTFS"/> Forfait social
	Libellé : <input type="text" value="Forfait social 10% épargne salariale"/>
	Début de validité : <input type="text" value="01/01/2019"/> <input type="button" value="..."/>
	<input checked="" type="button" value="Terminer"/> <input type="button" value="Annuler"/>

Rubriques [859860] - Forfait social 10% épargne salariale

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

859860 Forfait social 10% épargne salariale	<input type="button" value="..."/>	Identité						
Formule : Forfait social [COTFS]		Calcul						
<table border="1"><tr><td>Valeur</td><td>Intervalle</td><td>Arrondi</td></tr><tr><td>Base</td><td><input type="text" value="BASECALCULEE"/></td><td><input type="checkbox"/> Autoriser la saisie <input checked="" type="checkbox"/> Imprimer sur le bulletin</td></tr></table>	Valeur	Intervalle	Arrondi	Base	<input type="text" value="BASECALCULEE"/>	<input type="checkbox"/> Autoriser la saisie <input checked="" type="checkbox"/> Imprimer sur le bulletin		Cumuls
Valeur	Intervalle	Arrondi						
Base	<input type="text" value="BASECALCULEE"/>	<input type="checkbox"/> Autoriser la saisie <input checked="" type="checkbox"/> Imprimer sur le bulletin						
Taux patronal	<input type="text" value="TAUXCALCULE"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Plafonds					
Montant patronal	<input type="text" value="MONTANTCALCULE"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Périodicité					
			Options					
			Ducs					
			Analytique					
			Comptabilité					
			Commentaire					
			Restrictions perso.					



Rubriques [859860] - Forfait social 10% épargne salariale

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

[Cliquer ici pour modifier]

La rubrique se calcule si...
Pas de restriction de calcul.

Rubrique intermédiaire de calcul
Ignorer la rubrique lors du calcul de la paie à l'envers

Organisme de cotisation URSSA

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

Rubriques [859860] - Forfait social 10% épargne salariale

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

Montant salarial pris en compte dans les charges salariales
 Montant patronal pris en compte dans les charges patronales

Montant pris en compte dans le calcul de la part saisisable du salaire Oui, selon barème légal
Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte Non pris en compte
Pris en compte dans le calcul de la CSG Non pris en compte
Abattement CSG Sans abattement
Montant pris en compte Salarial et patronal

Famille	Agrégat	Taux Salarial	Taux Patronal
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES F			

AUTR

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

Rubriques [859860] - Forfait social 10% épargne salariale

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

DADS-U DSN Planning Divers

Général Données agrégées Données nominatives

Code de cotisation France (hors Alsace) 578 FORFAIT SOCIAL TAUX 10%
Code de cotisation pour la portabilité Alsace 578 FORFAIT SOCIAL TAUX 10%
Qualifiant d'assiette 920-Autre assiette Cas particuliers de cotisation 920-Autre assiette

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.



Rubriques [859860] - Forfait social 10% épargne salariale

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2019

DADS-U DSN Planning Divers

Divers

Zone de saisie principale

Mode d'insertion par défaut Variable

Unité

Rubrique liée ?

Importation d'éléments de paie

Code interface de la rubrique 859860

Colonne récupérant les imports Base

Options d'impression

Mode d'impression Imprimer si valorisée

En gras

Sécurité

Niveau d'accès à la rubrique 1

Affichage dans le justificatif du calcul

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

Rubriques [859860] - Forfait social 10% épargne salariale

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2019

Paramétrage de la rubrique pour la DUCS Urssaf

France (hors Alsace)

Code à utiliser dans la DUCS 578

FORFAIT SOCIAL TAUX 10%

Code à utiliser pour la portabilité dans la DUCS

Assiette de cotisation Sans

Colonne d'impression AM.AV.AF.FNAL.CSG

Alsace

578

FORFAIT SOCIAL TAUX 10%

Sans

AM.AV.AF.FNAL.CSG

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

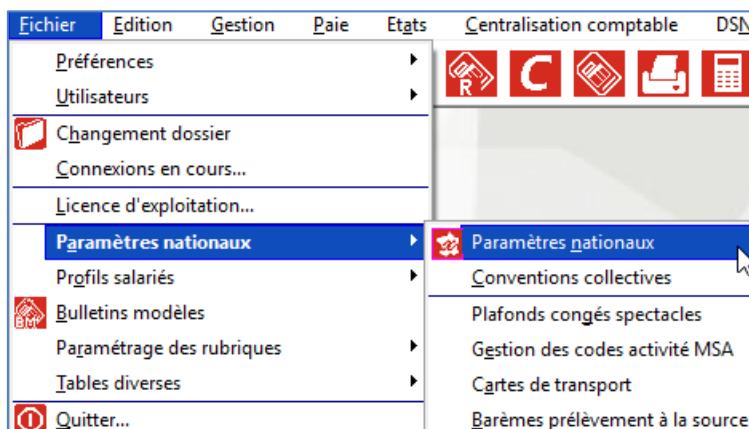


3 MISE EN PLACE DANS PEGASE

3.1 MISE A JOUR DES PARAMETRES NATIONAUX

Une mise à jour du paramétrage du forfait social a été effectuée dans les paramètres nationaux.

Menu : Fichier / paramètres nationaux / Paramètres nationaux / Taux Urssaf



Auparavant nous avions les taux suivants :

Valeur des paramètres nationaux au 05/03/2019

	Taux salarial	Taux patronal	Taux Urssaf
Urssaf maladie	0.000%	7.000%	Urssaf autres
Urssaf vieillesse	0.400%	6.000%	CSG - CRDS
Urssaf vieillesse totalité		1.900%	Pôle Emploi
Urssaf vieillesse tranche A	6.900%	8.550%	Retraites
Urssaf contribution solidarité		0.300%	Réintigration
FNAL tranche A		0.100%	Spectacle
Allocations familiales	3.450%	3.450%	Smic
Forfait social sur prévoyance	8.000%	1.800%	IJSS
Forfait social taux plein	20.000%		Allègements
Forfait social -50 salariés	8.000%		Contrats
Forfait social intérêsement/participation réduit	16.000%		Patronal
Cotisation Alsace / Moselle	1.500%		Saisie-arrêt
			OPCA



A compter du 1^{er} janvier 2019, nous avons les taux suivants :

Valeur des paramètres nationaux au 05/03/2019			
	Taux salarial	Taux patronal	Taux Urssaf
Urssaf maladie	0.000%	7.000%	Urssaf autres
Urssaf vieillesse	0.400%	6.000%	CSG - CRDS
Urssaf vieillesse totalité		1.900%	Pôle Emploi
Urssaf vieillesse tranche A	6.900%	8.550%	Retraites
Urssaf contribution solidarité		0.300%	Réintroduction
FNAL tranche A		0.100%	Spectacle
Allocations familiales	3.450%	3.450%	Smic
Cotisation Alsace / Moselle	1.500%	1.800%	IJSS
Forfait social sur prévoyance		8.000%	Allègements
Forfait social taux plein		20.000%	Contrats
Forfait social (PERCO gestion pilotée)		16.000%	Patronal
Forfait social (PEE fond d'actionnariat salarié)		10.000%	Saisie-arrêt
			OPCA

Une nouvelle ligne a été ajoutée correspondant au nouveau forfait social à 10 % - *Forfait social (PEE fond d'actionnariat salarié)*.

Une ligne a été supprimée correspondant au forfait social à 8 % - *Forfait social (-) 50 salariés*.

Récapitulatif des modifications apportées dans les paramètres nationaux :

Avant le 1er janvier 2019		Au 1er janvier 2019	
Forfait social sur prévoyance	8%	Forfait social sur prévoyance	8%
Forfait social taux plein	20%	Forfait social taux plein	20%
Forfait social - 50 salariés	8%	Forfait social (PERCO gestion pilotée)	16%
Forfait social intéressement / participation réduit	16%	Forfait social (PEE fond d'actionnariat salarié)	10%

3.2 MISE A JOUR DES CONSTANTES

Les valeurs affichées dans les paramètres nationaux correspondent aux constantes suivantes :

- Forfait social sur prévoyance 8 % : constante *PREVOYANCEPAT_*
- Forfait social taux plein 20 % : constante *FORFAITSOCIAL_*
- Forfait social (PERCO gestion pilotée) 16% : constante *FORFAITSOCIALI_*
- Forfait social (PEE fond d'actionnariat salarié) 8% : constante *FORFAITSOCIALS_*
Cette nouvelle constante système sera **mise à jour automatiquement avec la livraison de la version**. Elle est sans limitation de validité.

La constante ***FORFAITSOCIALR*** correspondant au forfait social anciennement à 8 % pour les entreprises de moins de 50 salariés a également été mise à jour. Il s'agit d'une constante système qui sera **mise à jour automatiquement avec la livraison de la version** comme suit :

- 0% à compter du 1er janvier 2019
- 8% jusqu'au 31 décembre 2018.



3.3 MISE EN PLACE D'UN MENU DEROULANT EN SOCIETE

Le paramétrage du forfait social en société dans la page « Infos juridique » a été modifié.

Menu : Sociétés / Infos juridiques / Forfait social

La case à cocher est remplacée par un menu déroulant qui permet de soumettre, de ne pas soumettre ou de soumettre partiellement le forfait social en fonction de l'effectif de la société.

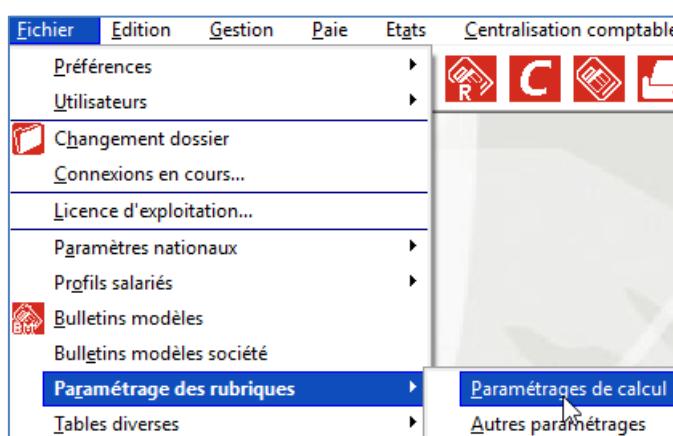
Le commentaire a également été modifié afin de rappeler la réglementation à appliquer.

The screenshot shows the 'Forfait Social' configuration screen. On the left, there are several input fields: 'Numéro de Siret' (352413488), 'Code NAF' (8621Z), 'Frmre juridique' (Association), 'Activité' (CENTRE DE SANTE FORT VAILANT), 'Convention collective' (DUO CHIRURGIENS MEDICAUX (Personnel)), and 'Conv.' (Intérêt du personnel des cabinets médicaux). On the right, a vertical sidebar lists various menu items under 'Identité': Infos juridiques, Effectifs, Compteurs, Banques, Horaires, Planning, Paramétrages, Options, Carte services, DADS-U, DSN, Utilisateurs, and Commentaire. A red arrow points to a dropdown menu titled 'Ne pas soumettre à forfait social les valeurs suivantes'. The dropdown menu contains three options: 'Aucun', 'Intérêt, participation et abondements', 'Intérêt', and 'Aucun'. The 'Aucun' option is highlighted.

3.4 EVOLUTION DU PARAMETRAGE DES RUBRIQUES

Une mise à jour du paramétrage des rubriques a été effectuée.

Menu : Fichier / Paramétrage des rubriques / paramétrages de calcul / Forfait social



Des commentaires ont été ajoutés et il apparait 3 nouveaux paragraphes qui permettent de :

- Dissocier l'intérêt de la participation dans les différents cas de figure
- Faire apparaître le nouvel abondement FAS dans PEE.



Les rubriques que vous utilisez pour l'épargne salariale devront impérativement figurer dans le paramétrage des rubriques au niveau du paragraphe dédié afin qu'elles soient pilotées par le menu déroulant en société.

Paramétrage rubriques

Brut	Intérêsement versé sur PERCO à gestion pilotée Le montant salarial est pris en compte dans le forfait social spécifique sur PERCO à gestion pilotée. »
Cotisations	Participation versée sur PERCO à gestion pilotée Le montant salarial est pris en compte dans le forfait social spécifique sur PERCO à gestion pilotée. » Nouveau !!!
Allégements	Autre Intérêsement Le montant salarial est pris en compte dans le forfait social à taux normal. » 310000 838600 851000
Impôt	Autre Participation Le montant salarial est pris en compte dans le forfait social à taux normal. » 838500 850500 Nouveau !!!
Résultat de la recherche	Abondement sur PEE fond d'actionnariat salarié Le montant patronal est pris en compte dans le forfait social sur abondement PEE fond d'actionnariat salarié. » 852770 Nouveau !!!
	Abondement versé sur PERCO à gestion pilotée Le montant patronal est pris en compte dans le forfait social spécifique sur PERCO à gestion pilotée. »
	Autre Abondement Le montant patronal est pris en compte dans le forfait social à taux normal. » 851500 852000
	Montant salarial pris en compte dans le forfait social » 111000 309500 309600 881800 881900 897000 Cette partie ne concerne pas l'épargne salariale
	Montant patronal pris en compte dans le forfait social » Cette partie ne concerne pas l'épargne salariale

Export **Valider** **Quitter**



4 EXEMPLE

Préalablement, il est nécessaire de mettre à jour le paramétrage des rubriques en fonction de celles utilisées dans le dossier pour l'épargne salariale.

Intéressement versé sur PERCO à gestion pilotée Le montant salarial est pris en compte dans le forfait social spécifique sur PERCO à gestion pilotée. »
Participation versée sur PERCO à gestion pilotée Le montant salarial est pris en compte dans le forfait social spécifique sur PERCO à gestion pilotée. »
Autre Intéressement Le montant salarial est pris en compte dans le forfait social à taux normal. » 310000 838600 851000
Autre Participation Le montant salarial est pris en compte dans le forfait social à taux normal. » 838500 850500
Abondement sur PEE fond d'actionnariat salarié Le montant patronal est pris en compte dans le forfait social sur abondement PEE fond d'actionnariat salarié. » 852770
Abondement versé sur PERCO à gestion pilotée Le montant patronal est pris en compte dans le forfait social spécifique sur PERCO à gestion pilotée. »
Autre Abondement Le montant patronal est pris en compte dans le forfait social à taux normal. » 851500 852000
Montant salarial pris en compte dans le forfait social » 111000 309500 309600 881800 881900 897000
Montant patronal pris en compte dans le forfait social



4.1 SOCIETE SOUMISE AU FORFAIT SOCIAL

Je paramètre le menu déroulant en société avec la valeur « aucun ».

Sociétés [DEMO] - DEMONSTRATION

Période courante 01/2019

Société Etablissements

Numéro de Siren 328386503 Code NAF 1061A Forme juridique SA

Activité Editeur de logiciels

Convention collective 3018 BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGENIEURS CONSEILS, SOCIÉTÉS DE CO

Conv. collect. DADS-U 1486 Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études et de recherche

Forfait Social Pénibilité Emploi des seniors Jeunes entreprises innovantes Traitement de la paie Cotisations Divers

Ne pas soumettre à forfait social les valeurs suivantes Aucun

«Pour les sommes réparties à compter du 1er janvier 2019, les entreprises de moins de 50 salariés sont non soumises au forfait social sur intérêssement et participation et leurs abondements. Les entreprises de 50 à moins de 250 salariés sont non soumises à forfait social pour l'intérêssement uniquement.»

Mon bulletin fait donc apparaître du forfait social pour toutes les sommes versées ou abondées dans le cadre de l'épargne salariale.

Bulletins de [000003] CADRE TEST - Bulletin n° 1 (exercice 2019)

Bulletin n° 1 du 31/01/2019

Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	!
010000	Salaire mensuel	R	151.67	24.395	3700.00			
310000	Intérêssement versé (non épargné)	V			400.00			
400000 Total du brut		F	151.67		4100.00			
410000	URSSAF Déplafonnée - Cas général	R	3700.00	0.400	14.80	9.200	340.40	
410080	URSSAF Complément Maladie	R	-----			6.000		
806700	Prévoyance %C Cadre Tc	R						
835500	URSSAF Réduction générale co... 838500 Participation versée 839200 URSSAF Déduction forfaitaire /... 840000 URSSAF C.s.g déductible 849800 Taxe Spéciale Epargne Salariale	R	3700.00					
850000 Total imposable		F			700.00			
850500	Participation épargnée	V						
851000	Intérêssement épargné	V						
851500	Abondement PERCO	V						
852000	Abondement Employeur	V						
852100	C.s.g - C.r.d.s sur abondement	R	1500.00	9.700	145.50			
852770	Abondement / PEE "fonds d'acti..."	V						
853000	Reprise Intérêssement PEE & P...	R			-945.50			
855000	URSSAF C.s.g - C.r.d.s	R	4785.91	2.900	138.79			
857500	CSG/CRDS Participation / Intér...	R	1400.00	9.700	135.80			
859800	URSSAF Forfait social 20%	R	3000.00			20.000	600.00	
859860	Forfait social 10% épargne sala...	V	1000.00			10.000	100.00	



4.2 SOCIETE NON SOUMISE A L'INTERESSEMENT

Je paramètre le menu déroulant en société avec la valeur «intéressement».

Sociétés [DEMO] - DEMONSTRATION

Période courante 01/2019 valide à partir du 01/10

Société Etablissements

Numéro de Siren 328386503 Code NAF 1061A Forme juridique SA

Activité Editeur de logiciels

Convention collective 3018 BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGENIEURS CONSEILS, SOCIÉTÉS DE CO

Conv. collect. DADS-U 1486 Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études te

Forfait Social Pénibilité Emploi des seniors Jeunes entreprises innovantes Traitement de la paie Cotisations Divers

Ne pas soumettre à forfait social les valeurs suivantes

Intéressement

«Pour les sommes réparties à compter du 1er janvier 2019, les entreprises de moins de 50 salariés sont non soumises au forfait social sur intéressement et participation et leurs abondements. Les entreprises de 50 à moins de 250 salariés sont non soumises à forfait social pour l'intéressement uniquement.»

Mon bulletin ne fait pas apparaître de forfait social pour les sommes versées dans le cadre de l'intéressement.

Bulletins de [000003] CADRE TEST - Bulletin n° 1 (exercice 2019)

Bulletin n° 1 du 31/01/2019

Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	
010000	Salaire mensuel	R	151.67	24.395	3700.00			i
310000	Intéressement versé (non épargné)	V			400.00			
400000	Total du brut	F	151.67		4100.00			
410000	URSSAF Déplafonnée - Cas général	R	3700.00	0.400	14.80	9.200	340.40	i
410080	URSSAF Complément Maladie	R				6.000		
806700	Prévoyance %C% Cadre Tc	R						
835500	URSSAF Réduction générale co... 838500 Participation versée 839200 URSSAF Déduction forfaitaire /... 840000 URSSAF C.s.g déductible 849800 Taxe Spéciale Epargne Salariale 850000 Total imposable 850500 Participation épargnée 851000 Intéressement épargné 851500 Abondement PERCO 852000 Abondement Employeur 852100 C.s.g - C.r.d.s sur abondement 852770 Abondement / PEE "fonds d'acti... 853000 Reprise Intéressement PEE & P... 855000 URSSAF C.s.g - C.r.d.s 857500 CSG/CRDS Participation / Intér... 859800 URSSAF Forfait social 20% 859860 Forfait social 10% épargne sala...		3700.00 4785.91 1500.00 4785.91 1400.00	0.400 6.800 9.700 2.900 9.700	14.80 325.44 145.50 -945.50 138.79 135.80	9.200 6.000 1.500 8.200 20.000 10.000	340.40 340.40 500.00 8.200 360.00 100.00	i
			1800.00		600.00			
			1000.00		800.00			
					4053.86			
					600.00			
					800.00			
						500.00		
							1000.00	



4.3 SOCIETE NON SOUMISE AU FORFAIT SOCIAL

Je paramètre le menu déroulant en société avec la valeur «intéressement, participation et abondements».

Sociétés [DEMO] - DEMONSTRATION

Période courante 01/2019 valide à partir du 01/10

Société Etablissements

Numéro de Siren 328386503 Code NAF 1061A Forme juridique SA

Activité Editeur de logiciels

Convention collective 3018 BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGENIEURS CONSEILS, SOCIÉTÉS DE CO

Conv. collect. DADS-U 1486 Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études te

Forfait Social Pénibilité Emploi des seniors Jeunes entreprises innovantes Traitement de la paie Cotisations Divers

Ne pas soumettre à forfait social les valeurs suivantes : **Intéressement, participation et abondements**

«Pour les sommes réparties à compter du 1er janvier 2019, les entreprises de moins de 50 salariés sont non soumises au forfait social sur intéressement et participation et leurs abondements. Les entreprises de 50 à moins de 250 salariés sont non soumises à forfait social pour l'intéressement uniquement.»

Mon bulletin ne fait pas apparaître du forfait social pour toutes les sommes versées ou abondées dans le cadre de l'épargne salariale.

Bulletins de [000003] CADRE TEST - Bulletin n° 1 (exercice 2019)

Bulletin n° 1 du 31/01/2019

Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	I
010000	Salaire mensuel	R	151.67	24.395	3700.00			
310000	Intéressement versé (non ép... 400000 Total du brut	V			400.00			
410000	URSSAF Déplafonnée - Cas génér... 410080 URSSAF Complément Maladie	R	3700.00	0.400	14.80	9.200	340.40	
806200	Prévoyance %C% Cadre Brut 806500 Prévoyance %C% Cadre Ta	R	3700.00			6.000		
806600	Prévoyance %C% Cadre Tb	R	323.00					
806700	Prévoyance %C% Cadre Tc	R						
835500	URSSAF Réduction générale co... 838500 Participation versée	R	3700.00					
839200	URSSAF Déduction forfaitaire /... 840000 URSSAF C.s.g déductible	R				1.500		
849800	Taxe Spéciale Epargne Salariale 850000 Total imposable	V	4785.91	6.800	325.44	8.200		
850500	Participation épargnée 851000 Intéressement épargné	V			4053.86			
851500	Abondement PERCO 852000 Abondement Employeur	V			600.00			
852100	C.s.g - C.r.d.s sur abondement 852770 Abondement / PEE "fonds d'acti... 853000 Reprise Intéressement PEE & P...	R	1500.00	9.700	145.50			
855000	URSSAF C.s.g - C.r.d.s 857500 CSG/CRDS Participation / Intér...	R	4785.91	2.900	-945.50	138.79		
859800	URSSAF Forfait social 20%	R	1400.00	9.700	135.80		1000.00	
859860	Forfait social 10% épargne sala...	V				20.000		
							10.000	